

*1927
M. P. 111*



Monsieur le Préfet

La mortalité continuant à tenir à Mayezy nous ne pouvons plus procéder aux sépultures dans notre cimetière, aujourd'hui on a fait trois fauxes dans la place publique qui est sous les croisées de mon presbytère, ce lieu servant de passage, et ayant pas de bénédiction spéciale, interdit par ordre de Monseigneur Evêque depuis 1836, par une punition de nos grandes Disolutions, ainsi qu'il est de nos habitants de Mayezy, procéder à la sépulture ecclésiastique dans un terrain profane; cependant Monsieur le préfet, si nous ne faisons cette affaire nous allons nous trouver dans le plus grand embarras, si nous n'avons seulement dix morts de plus nous ne pouvons en les enterrer quant à l'ancien cimetière, et ayant un peu de terre sur et demi avant on ne puisse

craindre de nouvelles fièvres.

Monsieur le maire, ainsi que les habitants comprennent
aujourd'hui par la force de la situation la nécessité
de se procurer un nouveau cimetière, mais ne
comprendent pas qu'ils ne veulent pas prendre l'initiative
c'est à nous, Monsieur le préfet, que s'y en encore
recours, et qu'ose espérer de votre sollicitude que
vous allez immédiatement envoyer qu'il y en
pourra choisir le terrain, et selon vos ordres tout
l'arrangera.

Si nous attendons jusqu'à la fin de la semaine, avec
la mortalité que nous avons tous les jours, je ne
saurais plus comment ni s'y prendre.

nous avons à peu près aujourd'hui 80 malades, et
sont dans un grand danger.

avec notre situation, c'est à nous Monsieur le
préfet que s'y en encore recours pour mes terres
plus grand embarras que j'éprouve dans les possibles
circonstances où je me trouve.

agréer, Monsieur le préfet, les sentiments
respectueux avec lesquels je suis, Monsieur
et votre respectueux serviteur
M. de la Roche